

Victor HUGO

*Actes et Paroles*

HUGO, Victor, *Actes et Paroles* (1876). Paris. Le Monde, Flammarion. Les livres qui ont changé le monde. 2010. 324 pages.

Il ne s'agit pas ici du Victor Hugo (1808-1885) des programmes scolaires, mais du tribun qui siégea dans diverses assemblées à partir de 1841 et devint une voix respectée. Le choix de ces textes à caractère philosophique et politique a été fait par l'auteur qui en choisit le titre. Ils sont l'aboutissement d'une évolution de la pensée d'un homme qui, de monarchiste devint libéral, fut pair de France sous Louis-Philippe (1830-1848), avant de soutenir Louis-Napoléon Bonaparte pour la présidence de la République, puis de s'y opposer lorsque ce dernier voulut rétablir l'Empire. Dans les parties narratives, Hugo écrit à la troisième personne, même lorsqu'il parle de lui-même, pour introduire une distance propice à l'objectivité, tandis que dans les discours et les lettres, il utilise la première.

Hugo présente son livre en trois parties : Avant l'exil (1841-1851), Pendant l'exil (1852-1870) et Après l'exil (1870-1876). En ouverture, avec *Le droit et la loi*, il consacre plus d'une trentaine de pages à son enfance et à sa formation, matrice d'une idée centrale, « la querelle du droit contre la loi », sorte d'armature conceptuelle du livre. Appartient au domaine du droit tout ce qui est immuable, la liberté, la justice, la vérité, la beauté, mais aussi le divin pour le croyant qu'est l'auteur, tandis que les réalités, l'utilité, le pouvoir, la guerre, « toutes les variétés de joug depuis le mariage sans le divorce (...) jusqu'à l'état de siège dans la cité » sont du domaine de la loi, du variable terrestre.

Avant l'exil va jusqu'au coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, qui lui vaut l'exil. Il détaille ses prises de position et donne les textes de ses discours les plus célèbres, tel celui du 17 juillet 1851, où il utilise pour la première fois l'appellation de Napoléon le petit, pour désigner celui dont il avait soutenu le retour, et formule l'idée d'Etats-Unis d'Europe qui le fit prendre pour un fou, alors qu'il n'avait que 100 ans d'avance.

Pendant l'exil dit toute la douleur du bannissement, mais aussi ses grands côtés, « songer, penser, souffrir » et rassemble les textes des déclarations et des lettres, écrits spontanément ou en réponse à une sollicitation, comme le pamphlet affiché sur les murs de Londres lors de la visite de Napoléon le petit ou la lettre pour soutenir les Suisses partisans de l'abolition de la peine de mort. Il donne aussi son opinion sur la politique internationale, critiquant le sac du Palais d'été en Chine par la France et l'Angleterre ou la guerre du Mexique.

Depuis l'exil exprime la souffrance de l'auteur de retour dans une France livrée au chaos de la guerre franco-prussienne (1870-1871), puis à celui de la Commune (18 mars 1871-28 mai 1871) violemment écrasée lors de la Semaine sanglante. Les questions sociales ne sont pas oubliées, pas plus que la politique internationale.

De page en page, se dévoile un homme épris de vérité, de justice, de liberté, un homme sensible aux souffrances des hommes, un homme inlassablement engagé dans la lutte pour un monde meilleur, un homme aux vues extrêmement modernes. Cela fait qu'on lui pardonne sa tendance à mythifier la France avec des trémolos dans la voix et ses appels au divin. Sa parole est servie par une plume admirablement maîtrisée qui utilise principalement « le pamphlet, admirable mode de combat », en des phrases usant de tous les recours de la langue et dont les antithèses sont balancées en un rythme binaire quasi régulier, proche du vers, créant une prose musicale qui emporte le lecteur.

## Citations

### LE DROIT ET LA LOI

« Obéir à sa conscience est sa (celle de l'auteur, ndlr) règle ; règle qui n'admet pas d'exception »  
p.21

« Vaincre, puis tendre la main aux vaincus ; telle est la règle de sa vie. » p.35

« De la plénitude de la pensée résulte l'abondance de la parole. » p. 40

### AVANT L'EXIL

« Toute ma politique, la voici en deux mots : Il faut supprimer dans l'ordre social un certain degré de misère, et dans l'ordre politique une certaine nature d'ambition. Plus de paupérisme et plus de monarchisme. La France ne sera tranquille que lorsque, par la puissance des institutions qui donneront du travail et du pain aux uns et qui ôterons l'espérance aux autres, nous aurons vu disparaître du milieu de nous tous ceux qui tendent la main, depuis les mendiants jusqu'aux prétendants.

(...)

Eh bien ! Il faut vous le dire, vous quittez les questions vivantes pour les questions mortes. Quoi ! C'est là votre intelligence politique ! Quoi ! C'est là le spectacle que vous donnez ! Le législatif et l'exécutif se prennent au collet ; rien ne se fait, rien ne va ; de vaines et pitoyables disputes ; les partis tiraillent la Constitution dans l'espoir de déchirer la République ; l'un oublie ce qu'il a juré ; les autres oublient ce qu'ils ont crié, et pendant ces agitations misérables, le temps, c'est-à-dire la vie, se perd ! » (Avant l'exil).  
Assemblée législative. 17 juillet 1851. p. 122-123

### PENDANT L'EXIL

« La gloire, ce lit doré où il y a des punaises. » p.145

« L'exil, c'est la nullité du droit » p.161

« Quand la liberté rentrera, je rentrerai. » p.177

« L'esclavage produit la surdité de l'âme » p.179

« Qui sommes-nous ? La faiblesse. Non, nous sommes la force. Car vous êtes le droit, et je suis la conscience. » Aux femmes de Cuba, p.227

### DEPUIS L'EXIL

« Il me convient d'être avec les peuples qui meurent, je vous plains d'être avec les rois qui tuent. »  
p.276

« L'éducation peut être religieuse (...) l'instruction doit être laïque. » p.295

« Il est douloureux de la dire : dans la civilisation actuelle, il y a une esclave. La loi a des euphémismes ; ce que j'appelle une esclave, elle l'appelle une mineure ; cette mineure selon la loi, cette esclave selon la réalité, c'est la femme. L'homme a chargé inégalement les deux plateaux du Code, dont l'équilibre importe à la conscience humaine ; l'homme a fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. De là un trouble profond. De là la servitude de la femme. Dans notre législation telle qu'elle est, la femme ne possède pas, elle n'est pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent : il faut qu'il cesse. » p.296

« Dans la langue politique, l'oubli s'appelle l'amnistie.

(...)

Il est temps de renoncer de faire cesser l'étonnement de la conscience humaine. Il est temps de renoncer à cette honte de deux poids, deux mesures ; je demande pour les faits du 18 Mars, l'amnistie pleine et entière. » L'amnistie au Sénat. Séance du 22 mai 1876. p.306 et p.318